

- Respecte les normes du Code de construction du Québec- Chapitre 1, Bâtiment et Code national du bâtiment-Canada 1995 (modifié)
- Résulte du vécu des personnes ayant une déficience et de l'expertise des professionnels de l'IRDPO et de la Ville de Québec
- Correspond à la zone confort pour l'ensemble des utilisateurs



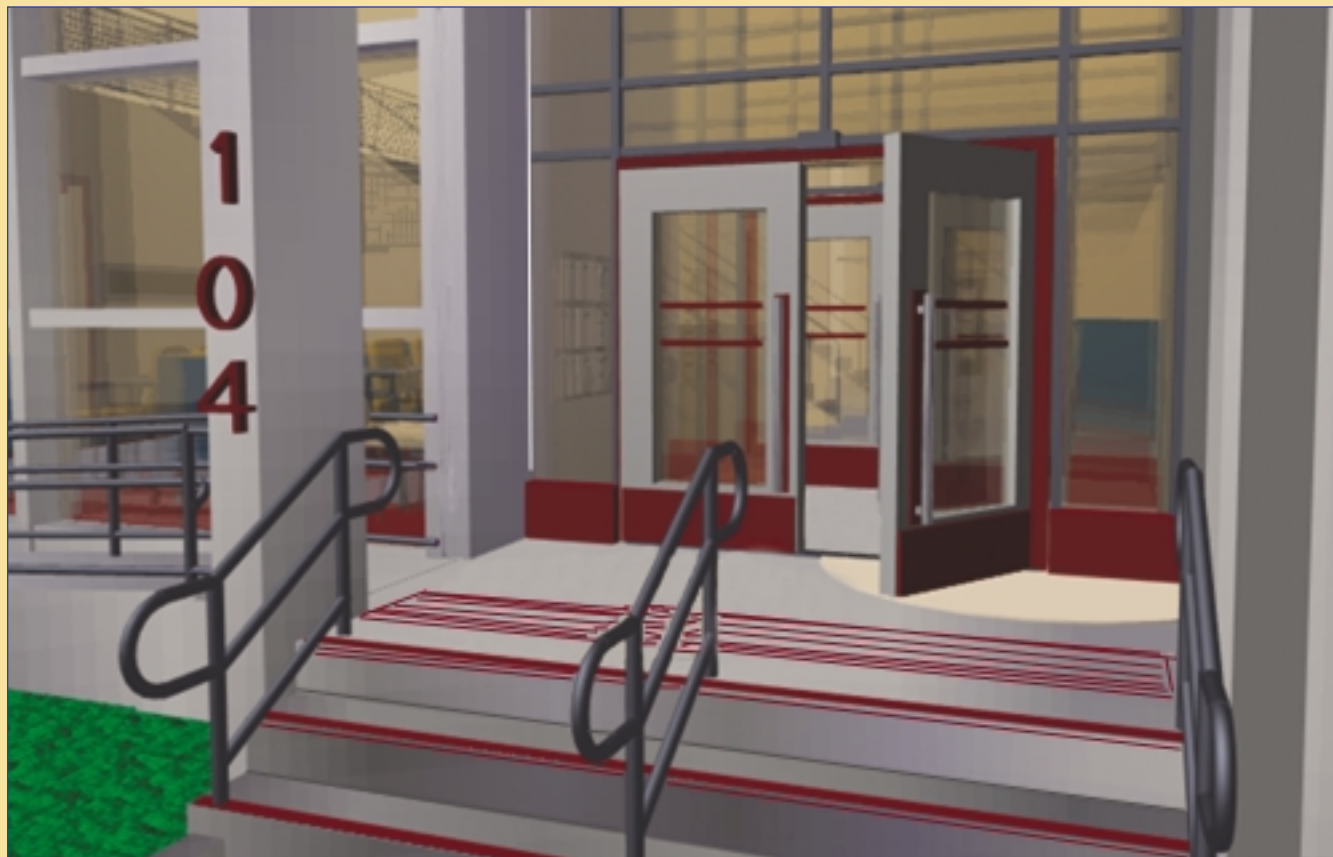
OBJECTIFS

Permettre de passer facilement et en toute sécurité du milieu extérieur au milieu intérieur.

- Éviter d'obstruer l'accès par des éléments architecturaux (colonnes, mobilier urbain, etc.).
- Privilégier un accès sans marche.
- Situer l'entrée pour faciliter l'accessibilité au bâtiment. Elle doit être facilement repérable, tant de

l'intérieur que de l'extérieur, soit par des éléments architecturaux, soit par des contrastes de couleurs ou par des traitements de matériaux différents (ex : éviter une porte toute vitrée sur une façade vitrée).

- L'entrée doit être reliée par un chemin d'accès au trottoir, à la chaussée ou au stationnement.
- Privilégier des portes à **ouverture automatique**.



Entrée principale

CRITÈRES DE DESIGN

Accès et aire de manœuvre

- largeur de porte : 915 mm minimum
- hauteur libre des portes : 2030 mm minimum
- hauteur libre sous un ferme-porte : 1980 mm minimum
- l'ouverture ne doit pas empiéter dans l'aire de manœuvre
- largeur de porte recommandée pour deux personnes côte à côte : 1200 mm
- temps de fermeture de la porte : au moins 3 secondes
- dégagement latéral : 750 mm du côté de la poignée si la porte pivote vers soi, 300 mm si elle pivote en direction opposée (voir illustration page 4, aire de manœuvre)
- la surface de plancher ne doit pas comporter d'ouverture supérieure à 13 mm
- hauteur du seuil de porte : 13 mm maximum, biseauté
- couleurs contrastantes pour détecter facilement la porte
- dimension du numéro civique : 100 mm minimum de haut avec couleurs contrastantes

N.B. Si les équipements de communication (ex. : sonnette, intercom, etc.) ou de signalisation se retrouvent à l'extérieur (voir fiche 03).

Sécurité fonctionnelle

- portes tournantes à éliminer
- plancher avec surface ferme, stable et antidérapante
- éclairage uniforme surtout en présence d'une marquise
- éclairage dirigé sur les équipements : 200 lux minimum

- aménagement de l'entrée avec toute la signalisation nécessaire pour une bonne orientation
- portes battantes automatiques : dispositif empêchant l'ouverture si une personne se trouve dans l'aire de débattement
- vitrage assurant une visibilité de part et d'autre des portes
- pour les portes sans vitrage, placer un judas à une hauteur de 1100 mm

Orientation spatiale

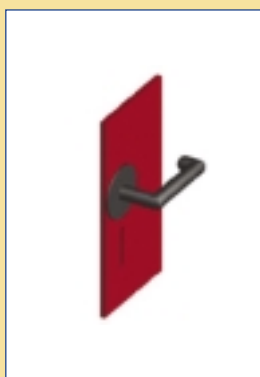
- code systématique de couleurs et de textures
- plancher fini mat afin d'éliminer les reflets de lumière
- plancher et murs contrastés afin de délimiter les deux surfaces ou ajouter un contraste au bas des murs
- disposer les éléments d'éclairage en ligne pour faciliter l'orientation
- hauteur d'installation de la signalisation contrastante : 850 mm à 1000 mm et 1400 mm à 1600 mm (voir fiche 06)

TYPES DE POIGNÉE

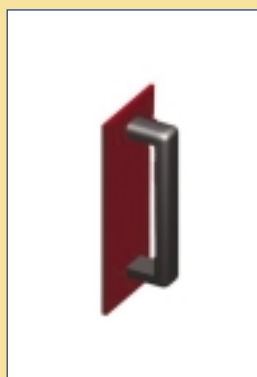
- installer un ouvre-porte automatique en dehors de l'aire d'ouverture de la porte (hauteur d'installation : 700 mm à 910 mm)
- poignées en forme de bec-de-cane, en « D » ou en « L » (hauteur d'installation : 700 mm à 910 mm)
- les dispositifs d'ouverture ne doivent pas exiger d'effort de préhension ni de rotation du poignet
- adaptations diverses pour poignées existantes



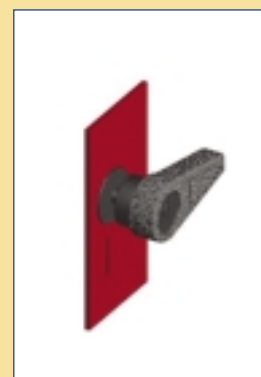
Bouton pour ouvre-porte



Poignée en « L »



Poignée en « D »



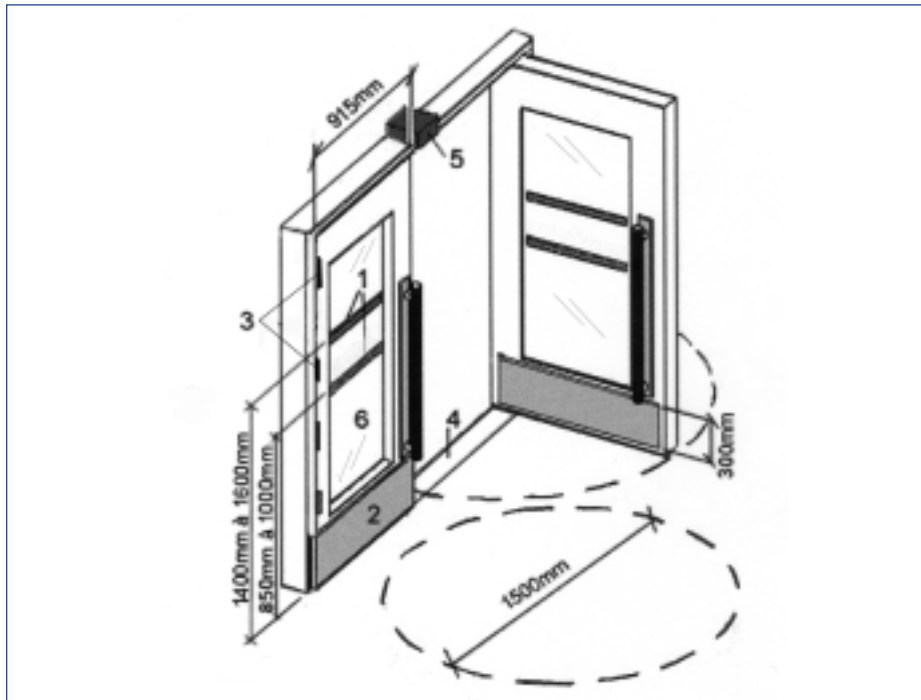
Adaptation

COMPOSANTES DES PORTES

Les portes coulissantes automatiques, d'au moins 1200 mm, sont fortement recommandées

- bas du vitrage de porte à 300 mm du sol minimum
- portes vitrées munies de bandes ou de motifs contrastants

- charnières installées au cadre de porte et non au sol sur pivot
- bande de protection dans le bas de la porte : 300 mm
- coupe-froid sur le bas de la porte et non sur le seuil
- résistance à l'ouverture : 15 Newtons maximum
- ferme-porte avec résistance **ajustable**



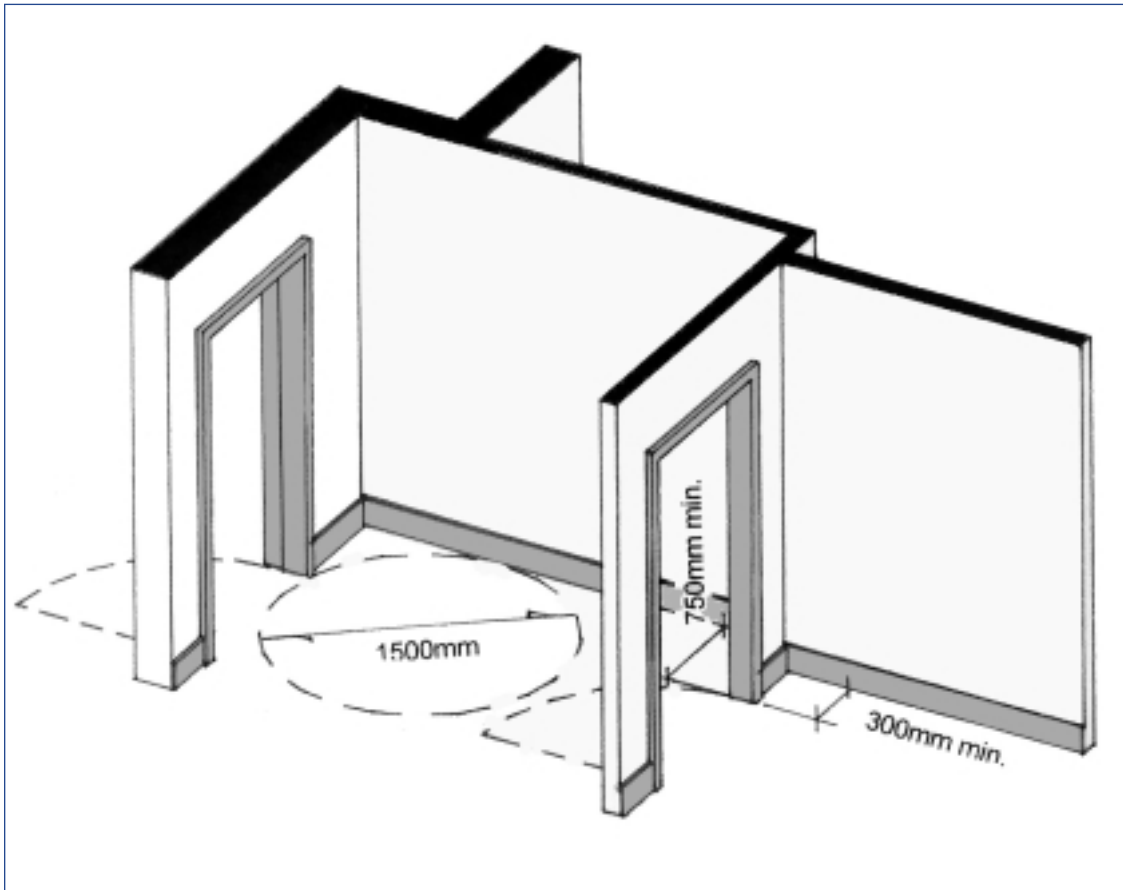
Composantes de portes battantes

LÉGENDE

- 1 - Bande contrastante
- 2 - Bande de protection (plaque de protection)
- 3 - Charnières au cadre
- 4 - Seuil de 13 mm max. biseauté
- 5 - Oeil magique pour ouverture automatique
- 6 - Vitrage clair



Portes coulissantes



Aire de manœuvre

AUTRES RÉFÉRENCES

Articles du Code de construction du Québec-Chapitre 1, Bâtiment, et Code national du bâtiment-Canada 1995 (modifié)

Pour les bâtiments visés par la partie 3 du Code (article 2.1.2.1) : 3.3.1.11, 3.3.1.18, 3.4.6.10, 3.4.6.11, 3.4.6.13, 3.4.6.15, 3.8.1.2, 3.8.1.3, 3.8.1.5, 3.8.3.3

Pour les bâtiments visés par la partie 9 du Code (article 2.1.3.1) : 9.6.5, 9.6.6, 9.6.8, 9.8.10

Références et autres ressources

- Manuel d'utilisation du Guide pratique
- Barker, P., Barrick, J., Wilson, R., *Building Sight*,
- Richard P., *Guide normatif d'accessibilité universelle*

Fiches complémentaires

- Fiche 01 : Rampe d'accès
- Fiche 03 : Vestibule
- Fiche 06 : Signalisation
- Fiche 08 : Mains-courantes et garde-corps
- Fiche 09 : Escaliers intérieurs et extérieurs